



ALTERNANCE

ASSEMBLEUR(SE) MONTEUR(SE) DE SYSTÈMES MÉCANISÉS

MODALITES D'EVALUATION DES MODULES DE LA FORMATION

Chaque bloc de compétence composant la formation AMSM peut avoir comme modalité d'évaluation :

- une évaluation en situation professionnelle réelle : l'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :
 - une observation en situation de travail ;
 - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

Ou

- une présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou

- une évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements ;
- ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

Et

- L'avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Attestation :

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

www.ecolelamache.org